



REPOBLIKAN'I MADAGASAKIRA  
*Tanindrazana – Fahafahana – Fandrosoana*  
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche  
**Projet de Mise en Valeur et de Protection  
des Bassins versants du Lac Alaotra**



Cellule de Maîtrise d'œuvre déléguée

Situation du Projet  
au 31 décembre 2004

## Contexte

La cuvette du lac Alaotra est l'une des plus grandes zones rizicoles de Madagascar, avec plus de 80.000 ha de rizières. C'est l'une des rares zones du pays excédentaires en riz avec une production annuelle en année normale de 200.000 tonnes, dont 80.000 tonnes en moyennes sont exportées chaque année vers Antananarivo et Toamasina.

Malgré sa richesse relative et son dynamisme, attestés par la forte pression migratoire, la plaine du lac Alaotra apparaît comme une région menacée :

- La principale menace vient de l'**érosion**. La surface des rizières de plaine n'étant pas extensible, les paysans ont amorcé la colonisation des collines alentours, avec des pratiques culturales et pastorales particulièrement érosives sur des sols fragiles. Le paysage est en outre marqué par la présence de figures érosives particulièrement spectaculaires (« lavakas ») mais qui sont d'origine géologiques.
- Le second danger est constitué par la **stagnation de la production rizicole**. Les causes en sont multiples : déficience des approvisionnements en intrants (semences, mécanisation, crédit), inadéquation des modes de faire-valoir (métayage ; insécurité foncière), problèmes de commercialisation (inorganisation des producteurs, moyens de communication déficients). Il en résulte les performances techniques sont aujourd'hui en deçà des espérances, bien que largement supérieures à la moyenne nationale.
- Le troisième danger porte sur la **prise en charge des coûts de la maintenance des infrastructures hydrauliques**. A l'issue du retrait de l'Etat, les périmètres se sont plus ou moins bien organisés, pour parer au plus pressé, mais les associations d'irrigants ne sont pas encore en mesure de faire face à l'ensemble des besoins de maintenance.

## Objectifs

- Accroître et sécuriser les revenus des producteurs, touchés par les aléas climatiques et économiques des années récentes qui ont largement pesé sur leurs revenus,
- Préserver les ressources naturelles d'une zone écologique très fragile actuellement menacée et sécuriser les investissements d'irrigation existant en aval,
- Appuyer les organisations des producteurs en leur permettant de devenir progressivement des maîtres d'ouvrages locaux d'actions de développement.

## Contenu – Exécution du projet

Le maître d'ouvrage est le Ministère de l'Agriculture. Une cellule de projet a été créée afin d'assurer la coordination de la mise en œuvre des actions suivantes par des prestataires locaux :

- ◆ **La sécurisation foncière** : Préalable aux actions de mise en valeur, de protection de l'environnement et d'amélioration de la productivité, le projet soutient techniquement et financièrement les organisations de producteurs dans la mise en œuvre de procédures innovantes de régularisation foncière, notamment selon un concept de gestion foncière décentralisée.
- ◆ **L'environnement** : La préservation des écosystèmes est l'un des axes forts du projet, qui intervient dans la mise en œuvre de programmes de reboisement, le traitement de ravines et de lavakas et la lutte contre les feux de brousse.
- ◆ **La mise en valeur agricole** : Ces actions ont vocation à promouvoir le développement des cultures intégrées aux systèmes de protection anti-érosifs fournissant de la biomasse. A ce titre, le projet met la priorité sur la promotion de techniques agroécologiques adaptées à ce contexte.
- ◆ **L'élevage** : Le projet cherche à améliorer l'intégration de l'agriculture et de l'élevage. Il fournit une assistance en matière de santé animale et également de développement de la disponibilité de fourrages.
- ◆ **Les infrastructures rurales** : Ouverture de 3 nouvelles pistes (au total 30 km) dans la zone d'Imamba-Ivakaka.
- ◆ **Les aménagements hydro-agricoles** : Travaux d'infrastructures hydro-agricoles légers, ayant un impact immédiat sur l'amélioration du fonctionnement et de la protection internes des réseaux.
- ◆ **Le crédit rural** : Le projet soutiendra des expériences des Greniers Communs Villageois, entreprise dans le cadre des projets antérieurs, en relation avec les réseaux de microfinance installés dans la région (BOA ; OTIV ; CECAM ...)
- ◆ **L'animation-formation** : Le projet assurera les formations et appuis techniques auprès des Organisations de Producteurs et conduira à l'autonomie technique et financière la Fédération des AUR du PC15 et de la Vallée Marianina.

## Plan de financement (en milliers d'Euros)

	Imamba Ivakaka	Vallées Sud-Est	Marianina PC 15	TOTAL TTC	Taxes	Total HTC	Don AFD Etat	Don AFD FAUR	Etat	Usagers
Foncier	196	138	218	552		552	552			
Environnement	458	888		1 346	225	1 121	1 121		225	
Elevage	237	70	70	376	75	301	301		75	
Mise en valeur	169	97	65	331	65	266	266		65	
Infrastructures rurales	564			564	112	452	452		112	
Aménagements			987	987	195	792	792		195	
Animation	472	300	616	1 389	275	1 114	588	420	275	130
Crédit				226		226	226			
Cellule de PROJET				2 305	455	1 850	1 850		455	
Divers et Imprévus				324	98	226	226		98	
<b>Total</b>	<b>2 096</b>	<b>1 493</b>	<b>1 956</b>	<b>8 400</b>	<b>1 500</b>	<b>6 900</b>	<b>6 350</b>	<b>420</b>	<b>1 500</b>	<b>130</b>

## Impact attendu

- La prise en compte des productions agricoles supplémentaires, de la production forestière issue des boisements réalisés et de la production animale induite par le projet, fait apparaître un taux de rentabilité interne (TRI) de 8 à 9 % ;

- Les reboisements, aménagements anti-érosifs et le développement des pratiques de cultures agro-écologiques contribueront à réduire l'érosion et à reconstituer la fertilité des sols, tout en offrant de nouvelles activités productives ;
- Le projet comporte un important volet de structuration d'organisations de producteurs, ce qui favorisera l'émergence de la société civile et la responsabilisation des communautés dans la conduite des actions de développement engagées. Il contribuera aussi à faire émerger des PME ou prestataires locaux qui prennent le relais, suite au désengagement de l'Etat, des fonctions de production, contribuant ainsi à la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

Ce projet constitue le prototype en vraie grandeur de la mise en application de l'approche "Bassins Versant" sur laquelle repose le programme national "Bassins versant – Périmètres irrigués" que le MAEP continue de promouvoir au près des différents bailleurs de fonds. Il constitue aussi le "pilote" de la participation de l'AFD à ce programme national.

Le suivi-évaluation est conçu d'abord dans un esprit de pilotage et d'accompagnement des activités des volets. Les spécificités du projet en font un outil indispensable au quotidien: grande diversité sectorielle des interventions, importance des prestations confiées à des opérateurs extérieurs à la Cellule, caractères innovant et modèle du projet sur les plans techniques et institutionnels. Il permettra ensuite de porter un regard argumenté sur l'impact, la pertinence, l'efficacité et l'efficacéité du projet.

#### Etat d'avancement au 31 décembre 2004

La convention de financement CMG 1158 01T a été signée en septembre 2002 et le contrat de maîtrise d'œuvre déléguée avec l'opérateur, en l'occurrence le CIRAD, a démarré le 23 mai 2003 à la suite de la notification d'un ordre de service exceptionnel du Maître d'Ouvrage, permettant l'installation sur site de l'équipe de projet, tant locale qu'expatriée.

La sélection et le recrutement du personnel administratif ont été achevés fin août 2003 ; la mise en route des activités de démarrage du Projet a débuté dès avant le mois de mai.

La condition suspensive de l'entrée en vigueur de la convention a pu ainsi être levée en août 2003 et les premiers décaissements ont été effectués courant septembre 2003, pour alimenter en particulier un Fonds Spécial d'Avance, qui permet au Projet de financer dans les meilleurs délais des activités de faible envergure dans 4 volets : Foncier, Mise en valeur, Elevage et Environnement.

#### Exécution financière au 31 décembre 2004

##### Récapitulatif de l'exécution financière au 31 décembre 2004

Convention	Montant de la convention (en Euros)	Date de référence	Décaissement (Euros)	Solde à décaisser	%
AFD / Etat CMG 1158 01 T	6 350 000,00 €	31 déc 04	1 015 371,61 €	5 334 628,39 €	16%
AFD / FAUR CMG 1158 02 U	420 000,00 €	17-févr.-04	265 780,40 €	154 219,60 €	63%
<b>Total (Euros)</b>	<b>6 770 000,00 €</b>		<b>1 281 152,01 €</b>	<b>5 488 847,99 €</b>	19%

Source : Relevés de compte AFD

Cinq demandes de règlement pour une contre-valeur d'environ 23.300 € sont en cours de traitement (AFD, Trésor) et ne sont pas comprises dans le tableau précédent.

Le Fonds spécial d'Avance (FSA) logé au niveau de la Cellule de Projet a été réabondé deux fois depuis sa mise en place ; il a permis de financer des actions à hauteur de 366.000 Euros depuis sa mise en place et s'est avéré très souple d'utilisation.

### Passation de marchés et contrats d'opérateurs

Vingt deux (22) marchés et contrats de prestation de services ont été passés par la Cellule jusqu'en décembre 2004, un appel d'offres est encore en cours. Le planning initial, donné ci-après, a connu des retards importants dus à la longueur et la complexité des procédures de passation de marchés publics.

Objet du marché	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 TAFa - appui agroécologie (avec opérateurs)			16/02 au 08/04									
2 BEST - Animation et formation										15/10 au 26/11		
3 VSF Santé Animale								15/03 au 24/09				
4 VSF Gestion agropastorale								15/03 au 24/09				
5 Travaux d'irrigation PC 15 (1)		01/01 au 24/04										
6 Etude, contrôle, Surveillance travaux PC15 VM			30/01 au 19/05									
7 Etude RPI DRDR, PC 15 et Vallée Marianina					03/05 au 14/06							
8 Travaux RPI DRDR, PC 15 et Vallée Marianina					28/05 au 07/07							
9 Travaux d'irrigation PC 15 - 2004 (2)								20/07 au 03/11				
10 Prestation de service pour la diffusion de système de culture Agroécologiques			24/02 au 14/05									
11 Etude - piste et ouvrages zone Ouest				27/03 au 17/06								
12 Travaux - piste et ouvrages Zone Ouest									02/09 au 26/11			
13 Travaux de sécurisation foncière sur 17 ZGC				15/03 au 28/05								
14 Appui à la formation/animation FAUR		20/02 au 19/04										
15 ANAE : conservation environnementale			15/03 au 26/04									
16 FTM : Orthophotos à Amparafaravola		17/02 au 18/03										
17 MAPS : Photos satellitaires pour cadastre Sud Est			02/03 au 08/04									
18 Convention Service Domaine pour contrôle et suivi de la sécurisation foncière			31/03 au 30/04									
19 Prestation de service pour sondages de rendement en riziculture				31/03 au 02/06								

CCM  
MOD  
CCM / MOD

La quasi-totalité des contrats d'opérateurs passés par la Cellule font suite à des appels d'offres sur base de listes restreintes établies après appel à manifestation d'intérêt réalisé en août 2003.

Dès novembre 2003, la Cellule a passé des contrats de sous-traitance en gré à gré avec 2 des 4 opérateurs spécialisés retenus lors de l'étude de faisabilité et de l'évaluation du Projet en raison de leurs compétences particulières et de leur implantation dans la région du Projet : BEST pour l'ingénierie sociale, VSF pour la santé animale et la gestion des ressources agropastorales,

Deux autres opérateurs spécialisés avaient été identifiés : ANAE pour l'environnement et TAFa pour l'agroécologie. ; ils n'interviennent pas directement dans les activités du Projet.

Compte tenu de la mise en place récente du Projet d'appui à la diffusion des techniques agroécologiques, TAFa est sous-traitant de référence pour les opérateurs dans ce domaine et interviendra exclusivement dans le domaine de l'appui-conseil et de la formation.

En raison de la restructuration de ses activités, l'ANAE a démarré ses activités avec le Projet en fin d'année par des activités limitées de reboisement avec des associations : pépinières sur financement du projet, exécution de projets de reboisement par HIMO (Protection sociale) avec le FID.

L'appui à la diffusion des techniques agroécologiques dans les zones d'intervention du Projet a été prolongée de gré à gré jusqu'à fin avril 2006 dans le cadre d'un contrat d'opérateur avec BRL Madagascar, en raison de l'absence d'opérateurs de niveau suffisant permettant un appel à la concurrence et BRL Madagascar est dorénavant considéré comme un opérateur pré identifié comme les autres.

### Activités et résultats de mai 2003 à décembre 2004

Les activités de l'année 2003 ont essentiellement porté sur la mise en place de la Cellule de Maîtrise d'Oeuvre déléguée et des différentes composantes du Projet, par la négociation et la signature des premiers contrats d'opérateurs et la conduite d'enquêtes de base sur le milieu associatif de la zone du Projet, en vue de mettre à jour les informations de l'étude de faisabilité qui datent de 2000.

Un atelier de démarrage et une remise de dizaines de titres fonciers sur 3 zones de gestion concertées (ZGC), en continuité des activités de l'ancien Projet Imamba Ivakaka (interrompues depuis 1993) ont marqué la fin de l'année 2003.

Un Programme de travail annuel (PTA) et un budget annuel conforme aux normes du Programme d'Investissement public (PIP) ont été préparés avec le Maître d'Ouvrage, représenté depuis 2004 par la Direction du Développement Rural d'Ambatondrazaka.

### **Cellule de Projet**

Le Projet est articulé autour d'une petite Cellule permanente fournie par le CIRAD (un conseiller technique expatrié, 3 cadres techniques et 3 cadres administratifs et financiers nationaux) basée à Ambatondrazaka.

Cette Cellule, qui ne réalise qu'un minimum d'actions en régie, a reçu un mandat de Maître d'Ouvre délégué du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche et joue d'abord un rôle de programmation, de contrôle et de suivi des activités menées avec les partenaires du Projet. Elle contractualise l'ensemble de ses interventions.

La Cellule aura pour vocation de jouer de plus en plus le rôle d'interface entre les acteurs locaux et les opérateurs du développement grâce à la passation de contrats et de marchés de fournitures, de services ou de construction, de visites ou formations professionnelles et de structuration du milieu et des partenaires institutionnels (Service des Domaines en particulier).

Une Commission d'appel d'offres a été instituée au niveau du Maître d'Ouvre délégué, comme le prévoient les textes réglementaires en matière de passation des marchés publics.

### **Animation et formation**

Ce volet est un des plus importants du Projet. La structuration du milieu, la professionnalisation et la formation des associations sont des points essentiels pour la prise en charge des activités de développement au niveau local.

Un contrat d'opérateur a été conclu en gré à gré depuis novembre 2003 avec le bureau d'étude spécialisé BEST pour la durée du Projet, en vue d'appuyer ce volet. Une première prolongation de ce contrat a été conclue jusqu'à fin novembre 2006.

Les premières enquêtes initiées par la Cellule ont été systématiquement étendues à l'ensemble des zones de projet, permettant de contacter, identifier et apprécier le niveau de 437 Associations (bien plus que les 65 prévues initialement dans l'étude de faisabilité), dont 180 ont été retenues sur base de critères de performance pour entamer des relations de partenariat avec le Projet.

Une formation de base a été organisée pour plusieurs dizaines de responsables associatifs en juillet et août 2004. De nombreuses visites et échanges ont été organisées au profit de membres d'Associations partenaires aussi bien dans la région du Lac (Semis direct en particulier) que dans le pays (Marovoay). Une Fédération d'Associations (FITAMITO) a été redynamisée pour le suivi des opérations foncières dans la zone d'Amparafaravola.

### **Crédit rural**

Le Projet ne comporte pas de volet crédit à proprement parler. L'apport en capital au réseau OTIV, initialement prévu par la Convention, a été abandonné et d'autres options sont en cours d'étude.

A côté d'activités classiques de promotion des Associations (élaboration de statuts, formalisation, formation des cadres), un effort particulier a été consenti pour mettre en place et former des Groupements de semis direct (GSD) et des Associations de crédit à caution solidaire (ACCS) en prévision de la campagne agricole 2004-2005.

L'étude et la mise en place d'un système de crédit solidaire spécifique à la zone de Projet ont été effectuées dans le cadre d'un stage DESS (Institut d'Etudes politiques de Toulouse) réalisé entre juin et septembre 2004 ; qui a permis de proposer et de tester des améliorations substantielles au système de crédit existant, spécialement au niveau de l'information des candidats au crédit.

Plus de quarante ACCS ont ainsi déposé un dossier de demande de crédit auprès de la BOA à la date du 15 octobre 2004 pour un montant dépassant 650 millions FMG, essentiellement pour des cultures pluviales en semis direct, ce qui est une nouveauté dans la région du Lac Alaotra.

A la fin de l'année, 37 Associations de semis direct (dont 4 féminines mixtes, riziculture irriguée et cultures de tanety) ont obtenu un crédit, mais les débloques n'étaient pas encore achevés au 31 décembre.

Une partie des fonds d'avance ont été consacrés à la promotion de nouvelles techniques culturales, en particulier en rizières à mauvaise maîtrise de l'eau (plus de 250 ha prévus autour d'Ambatondrazaka) au moyen d'e fonds revolving à taux zéro.

#### **Fédération des Usagers de Réseaux**

L'appui à la Fédération des AUR PC 15 et Vallée de la Marianina (3 500 ha) est assuré pendant les cinq prochaines années sur base d'une convention privée passée avec une Société de service spécialisée, qui a été recrutée en juillet 2004 par la FAUR après appel d'offres (Convention AFD/FAUR CMG 1158 02U). Le marché a été attribué à BRL Madagascar après appel d'offres ouvert.

La participation des Associations au financement des services deviendra supérieure à celle de l'AFD à partir de la 3<sup>e</sup> année. Le Projet (Convention AFD/Etat) finance pour sa part un contrat d'appui en matière de consolidation des Associations de base, par le canal d'un programme d'animations, de visites et de formations ciblées, mises en oeuvre par une société spécialisée de la région (BERELAC).

Un audit des comptes de la Fédération ainsi qu'un bilan d'ouverture ont été effectués préalablement à la mise vigueur du contrat de la Société de services.

#### **Travaux d'aménagement sur les réseaux d'irrigation et de drainage (PC 15 – VM)**

En vue de marquer le démarrage du Projet, l'étude d'un premier lot de travaux d'amélioration sur les réseaux irrigués a été lancée dès octobre 2003 après appel d'offres, la réalisation des travaux étant achevée en juillet 2004.

Ces travaux d'envergure limitée visent essentiellement à compléter l'équipement du périmètre amont (interrompu en 1993) et à permettre une meilleure gestion et un meilleur contrôle de l'eau, en particulier au niveau parcellaire (prises cadennassées).

Une tranche supplémentaire de travaux a fait l'objet d'un appel d'offres pour la réalisation des études et DAO dès le mois de février 2004 mais les travaux, d'une durée prévisionnelle de 3 mois, ne pourront être réalisés en 2004 sans compromettre la campagne agricole. Le lancement de l'appel d'offres pour 12 lots de travaux a eu lieu en novembre 2004, le dépouillement des offres interviendra en février et la réalisation des travaux est prévue à partir de mai-juin 2005.

#### **Pistes et infrastructures rurales**

Un appel d'offres pour l'étude de 30 Km de pistes rurales a été lancé en juillet 2004, la réalisation des travaux interviendra en 2005. Le marché d'étude et de contrôle des travaux a été confié au bureau X<sup>2</sup>Z, qui a démarré ses prestations fin octobre 2004. Un premier dossier d'avant projet sommaire a été soumis au Maître d'Oeuvre délégué en décembre. Un accord doit encore être trouvé entre deux communes pour un tronçon de piste.

#### **Sécurisation foncière**

Les opérations de sécurisation foncière de l'ancien projet Imamba Ivakaka ont été reprises (dès avant la notification du marché de Maîtrise d'œuvre déléguée) avec l'appui des Services déconcentrés des Domaines et de la Topographie et ont permis d'établir plus de 90 titres fonciers dans 3 Zones de Gestion Concertée à la fin décembre 2003, dont une soixantaine ont été remis par M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche le 24 octobre 2003 à Morarano-Ivakaka, lors de la cérémonie officielle de démarrage du Projet.

Ces opérations sont poursuivies sous une forme modifiée depuis fin 2004, avec l'appui d'opérateurs privés, avec lesquels des marchés ont été passés après appel d'offres pour la réalisation de dossiers de dotations sur 17 Zones de Gestion Concertées. Il s'agit respectivement des Sociétés X<sup>2</sup>Z (Lot 1), BECOT (Lot 2), CERF (Lot 3) et Land Ressources (Lot 4).

La préparation d'orthophotoplans sur base de photographies aériennes au 15.000<sup>e</sup> disponibles pour la zone d'Amparafaravola a été réalisée avec FTM, tandis qu'une couverture satellitaire à haute définition (60 cm) a été commandée pour les zones Est et Sud-est auprès d'une société spécialisée (MAPS, satellite Quickbird). Les produits ont été livrés partiellement en octobre et novembre, ils ont une qualité similaire aux orthophotoplans qui couvrent la zone Ouest. Le calage des ces photos a été confié à la Société Madatopo après consultation restreinte.

L'utilisation de techniques différentes permettra de tester les méthodes et de mieux cerner les coûts et les avantages de chacune, aussi bien pour la planification spatiale du développement que pour les opérations cadastrales prévues.

Une équipe d'experts nationaux a mené une étude des situations foncières dans les vallées du Sud-est de façon à préparer le terrain pour de futures actions dans cette zone et de résoudre la question du statut de l'Aire de Mise en Valeur rurale (AMVR) citée dans la Convention de financement.

Actuellement et en réponse à la crise de l'immatriculation foncière, le projet conçoit une démarche de sécurisation foncière innovante, basée sur un transfert de la gestion domaniale à des syndicats intercommunaux de gestion foncière. Ainsi, des communes (2 à 3 à titre expérimental) obtenant un droit sur des portions du domaine privé national de leur territoire, pourront, conformément aux principes de la loi n° 29-2003, délivrer des certificats fonciers aux occupants des parcelles localisées dans les zones dotées. Dans cette optique, elles seront appuyées pour la création de **guichets fonciers communaux**, permettant ainsi une gestion foncière de proximité. Des discussions sont en cours avec 6 communes pour le lancement de cette opération, qui sera intégrée au Programme National Foncier en perspective d'une réforme de la politique foncière. Un OPCI rassemblant 3 communes a été créé à pour la mise en œuvre d'un guichet commun aux communes Amparafaravola, Sahamamy et Ambohimandroso. La réhabilitation d'un bâtiment, le recrutement et la formation d'agents techniques est prévue en début d'année 2005. Le plan local d'occupation foncière des communes sera réalisé à partir des plans de repérage disponibles à la CIRTOPO et servira de base au travail des guichets fonciers.

Un stage de DESS de l'Université de Paris Panthéon Sorbonne conduit en binôme avec un étudiant malgache a permis de mettre en relief les spécificités des structures décentralisées de la Région Alaotra et a apporté une contribution précieuse à l'étude de faisabilité pour la mise en place de deux guichets fonciers intercommunaux, achevée début octobre 2004.

Une mission d'expertise (Professeur Rochegude) a été réalisée en novembre pour finaliser les procédures de mise en place et de fonctionnement des guichets foncier, en particulier sur le plan juridique, avec une première ébauche de manuel de procédures.

### **Elevage**

Les activités de ce volet ont été confiées à Vétérinaires sans Frontières – CICDA, qui a démarré ses activités à la fin de l'année 2003 par un recensement du cheptel et des éleveurs de la région.

La mise en place d'un réseau d'auxiliaires vétérinaires en appui aux vétérinaires privés et les formations des éleveurs sont au centre des préoccupations de l'opérateur. Après une sensibilisation adéquate, des élections ont eu lieu dans la zone d'intervention, puis les auxiliaires ont démarré des stages de formation.

Une enquête a été conduite dans le cadre d'un stage sur la prévalence de la peste porcine africaine, par l'analyse de prélèvements sanguins aux abattoirs de la région. Les résultats montrent que des mesures d'assainissement énergiques sont indispensables si on souhaite relancer un jour la filière porcine dans la zone du Projet.

Un contrat de partenariat avec la Maison du petit Elevage a été négocié pour l'appui aux éleveurs de moutons, volailles et d'oies principalement. Les activités doivent démarrer courant janvier 2005.

Les perspectives de mise en place d'un Groupement de Défense Sanitaire (GDS) dans l'Alaotra feront l'objet d'une attention spéciale à partir de 2005, peut-être dans le cadre d'un programme de coopération européenne régionale (*Interreg*) avec la Région Réunion.

### **Mise en valeur agricole et gestion des ressources agropastorales**

Les activités de ce volet couvrent aussi bien l'intensification de la riziculture irriguée sur les périmètres de la Vallée Marianina et le PC 15 que la diffusion des techniques agroécologiques sur les *tanety* et dans les bas fonds (rizières dites « mal irriguées » ou à mauvaise maîtrise de l'eau, pour lesquelles des solutions spécifiques ont été élaborées et testées en site de référence par TAFE).

Le Fonds spécial d'avance a permis de répondre rapidement depuis octobre 2003 et de façon très souple aux besoins de la vulgarisation agricole en matière de riziculture irriguée, tant pour l'appui aux Groupement de Riziculture intensive ou pour la mesure des rendements agricoles que pour étudier les possibilités d'amélioration des techniques et façons culturales en riziculture irriguées par des méthodes dérivées du SRI.

La vulgarisation des techniques de semis direct sous couverture végétale (SCV) a fait depuis 2003 l'objet de contrats de gré à gré à la fois avec BRL Madagascar (techniques culturales, groupements de semis direct) et avec VSF, qui a poursuivi l'appui à la gestion des ressources agropastorales entamé depuis 2001 dans la zone d'Amparafaravola avec 28 Zones de gestion concertées.

Un contrat d'opérateur de diffusion des techniques de SCV a été passé avec BRL Madagascar en continuation des contrats précédents pour mettre en œuvre une nouvelle approche de diffusion dans 4 terroirs sélectionnés dans les zones d'intervention. Un contrat similaire a été négocié avec VSF, pour concentrer les appuis sur 6 terroirs (ou ZGC) et obtenir à terme un effet de masse critique plus efficace pour la diffusion des techniques, l'accès au crédit et aux intrants. Ces deux contrats prévoient l'exécution d'une étude préalable des potentialités et spécificités des terroirs en vue de définir, avec les exploitants intéressés, les méthodes et itinéraires à utiliser pour les meilleurs résultats.

Parallèlement, le Projet appuie à partir de la saison 2004-2005 une opération de diffusion de nouvelles variétés de riz à haut potentiel (SEBOTA) et des techniques culturales appropriées, permettant de lever certaines contraintes des rizières à mauvaise maîtrise de l'eau et rendement aléatoire, qui constituent 70 % des rizières de la région du Lac Alaotra. L'opération vise à appuyer financièrement et techniquement la mise en place d'environ 250 ha de rizières mal irriguées, mais ces objectifs seront difficilement atteints en raison d'un démarrage très tardif (11 décembre) de la saison pluvieuse, suivi immédiatement des pluies très abondantes (plus de 550 mm en deux décades) qui ont empêché l'accès aux parcelles à cultiver !

Dans la conjoncture que connaît la filière rizicole, le Projet a concentré ses efforts aussi bien sur la mise à disposition d'une large gamme d'intrants destinés à l'intensification agricole (semences de qualité, engrais, pesticides) qu'à un appui ciblé et à des formations sur l'amélioration des techniques rizicoles basées sur le SRI, y compris l'économie de semences. Une brigade mécanique a été louée au CFAMA Antsirabe pour permettre d'accélérer la mise en culture de grandes parcelles rizicole hors maille d'irrigation. Les premiers résultats seront appréciés à l'issue de la mise en place de la campagne fin janvier 2005.

La production de plants et semences de qualité et en quantité suffisante fait et fera l'objet d'une attention particulière, avec un appui ciblé à la production de boutures et semences de plantes de couverture (Associations et particuliers), de semences de riz sélectionnées (avec le CMS d'Anosyboribori et le Service officiel de contrôle) et de plants fruitiers (avec le CHTT de Tamatave).

### **Protection environnementale**

Dans le domaine environnemental et en attendant de conclure un contrat d'opérateur, la Cellule a fourni à 14 Zones de Gestion Concertée les semences et intrants nécessaires à la réalisation de pépinières de reboisement. Elle a également organisé en décembre 2004 le transport (depuis Manakara) de 20.000 éclats de souche de *Brachiaria humidicola* et leur installation, avec BRL et TAFE, sur 2 ha de pépinières réparties autour du Lac en vue de la préparation de la prochaine campagne 2004-2005.

Cette plante de couverture est destinée à la récupération et à l'amélioration des sols sur pentes dégradées. Cette opération a été répétée en décembre 2004, cette fois avec 75.000 plants de *Brachiaria humidicola*.

Un concept de lutte anti-érosive basé sur la mise en œuvre de techniques agroécologiques et d'agroforesterie a été proposé par deux missions d'experts ; il est en cours de validation par le Projet et sera progressivement mis en œuvre sur les petits bassins versants des terroirs ciblés pour la diffusion des techniques de SCV. Un programme de mesure des effets de cette mise en œuvre sera initié sur un

petit bassin versant expérimental de la Vallée Marianina. Le programme sera opérationnel courant 2005, dès que les équipements de mesure seront acquis et installés.

Parallèlement, une étude d'aménagement du bassin versant de la Réserve de Bevava sera menée en partenariat avec la CIREF, appuyée par des stages d'étudiants.

L'attaque de front des grands lavaka comme ceux de la Sasomangana n'est pas encore à l'ordre du jour, même si des essais de revégétalisation des pentes à grande échelle avec le *Brachiaria* seront tentés dès que la disponibilité de boutures et de semences sera suffisante.

### **Suivi et Evaluation**

Le suivi-évaluation a proposé une première grille d'indicateurs de suivi des activités et de mesure d'impact du projet en termes d'amélioration et de sécurisation des revenus des bénéficiaires, de préservation des actifs naturels et d'accroissement des compétences locales.

Ces indicateurs ont été validés avec les responsables des volets, les experts en appui à la Cellule et les opérateurs partenaires du projet et un premier tableau de bord incluant la situation de référence sera disponible en janvier 2004.

Un dispositif pour la collecte et le traitement des informations est en construction, il associe plusieurs outils : système d'information géographique, enquêtes auprès de panels de paysans, autoévaluations assistées auprès des collectivités et calculs économiques de type coûts-avantages.

### **Assistance technique**

Outre l'équipe permanente de 4 experts, dont 3 nationaux, un groupe de spécialistes internationaux et nationaux appuie les différents volets du projet dans les spécialités suivantes :

- Génie rural et infrastructure hydrauliques
- Sécurisation foncière
- Ingénierie sociale
- Suivi-Evaluation
- Lutte antiérosive
- Agroforesterie
- Appui à la décentralisation institutionnelle
- Mise en place de banques de données

Les différents domaines d'intervention sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'évolution du Projet ; les temps d'intervention d'experts prévus au contrat de maîtrise d'œuvre déléguée ont été réaménagés pour tenir compte de l'affectation du spécialiste foncier du Projet à temps plein au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche.

